

L'espace rural des Hauts-de-France

Moins de difficultés sociales dans l'espace rural qu'en région

En 2013, 15,2 % de la population de l'espace rural vit sous le seuil de pauvreté dans les Hauts-de-France, soit trois points de moins que la moyenne régionale. Les familles monoparentales, les jeunes et les familles nombreuses sont les plus touchés par cette précarité mais à un degré moindre que dans la région. À l'inverse, les personnes âgées y sont plus souvent en situation de pauvreté. En lien avec le taux de pauvreté moins fort, les minima sociaux en milieu rural occupent une place moins importante dans le revenu des ménages. L'état de santé résultant pour partie des conditions de vie, la surmortalité qui existe dans la région se retrouve dans le rural. L'accès aux soins y est plus difficile avec une densité médicale bien inférieure à la moyenne régionale. Le risque d'isolement est accru et concerne essentiellement les personnes âgées. La pauvreté et la fragilité sociale sont prégnantes dans l'espace rural du nord de l'Aisne et dans le nord-ouest de la région. Le sud de l'Aisne et la ceinture amiénoise sont moins touchés.

Grégoire Borey, Sophie Éblé, Insee

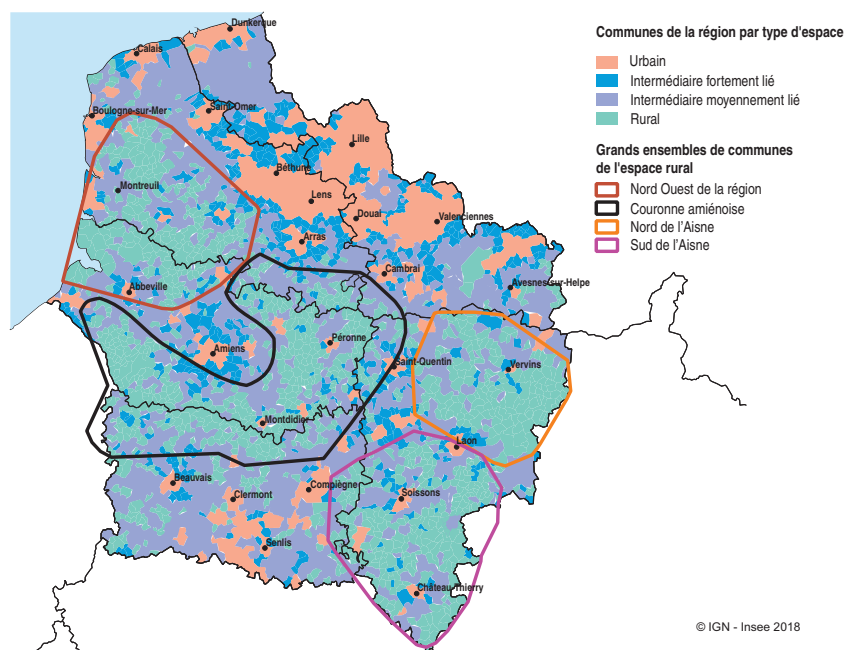
Une pauvreté moins marquée que dans la région

En 2013, 60 000 personnes, soit 15,2 % de la population de l'espace rural des Hauts-de-France, vit sous le seuil de pauvreté (*définitions et figure 2*). Ce taux est inférieur de trois points à la moyenne régionale. Dans le rural de France de province, le taux de pauvreté est plus faible (14,5 %) et comparable au taux moyen national.

En fonction de leurs caractéristiques (âge, type de famille, etc.), certains ménages sont plus touchés que d'autres par la pauvreté. Dans un espace donné, la plus faible présence d'un type de ménage en difficulté sociale diminue mécaniquement le taux de pauvreté observé. C'est le cas par exemple des familles monoparentales ou nombreuses, fortement touchées par la pauvreté mais moins présentes dans l'espace rural. Toutefois, cet effet structurel n'explique pas tout : des spécificités locales interviennent. Une fois pris en compte l'effet de structure, l'écart restant entre le taux de pauvreté dans le rural et celui de l'ensemble de la

1 Les communes de l'espace rural régional se concentrent autour de quatre grands espaces

Typologie des communes de la région par type d'espace



© IGN - Insee 2018

Source : classification CGET, données Insee.

région correspond à un effet géographique. Il traduit un effet propre. Dans l'espace rural, les deux effets limitent le taux de pauvreté mais l'effet géographique est le plus important.

Le taux de pauvreté plus faible dans les territoires ruraux de la région est lié à la situation relativement moins dégradée du marché du travail. En particulier, la part des chômeurs dans la population active est moindre (11 % contre 13 % dans la région en 2013), réduisant les risques d'exposition à la pauvreté. De plus, le chômage de longue durée (supérieur à 1 an) est moins fréquent : il concerne 46 % des chômeurs contre 49 % dans la région.

La pauvreté touche plus fortement certains profils de ménage (figure 3), mais de façon moins prononcée dans le milieu rural que dans l'ensemble de la région. Avec un taux de pauvreté de 34 %, les familles monoparentales sont les plus en difficulté. Les ménages de cinq personnes ou plus et les ménages jeunes (définitions) sont aussi particulièrement concernés, avec des taux de pauvreté de 27 % et 23 % respectivement. Comparé au rural de France de province, ces taux de pauvreté traduisent cependant une fragilité sociale plus forte dans l'espace rural régional.

Les ménages les plus âgés plus exposés à la pauvreté

Alors que les personnes de 65 ans ou plus sont surreprésentées dans l'espace rural, la pauvreté des ménages les plus âgés (définitions) y est, à l'inverse des autres formes de pauvreté (pauvreté des jeunes, pauvreté des familles, etc.), plus marquée. Les ménages, dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus, sont ainsi 11 % à être considérés comme pauvres, soit deux points de plus que dans la région.

Cela s'explique par la plus forte présence de retraités agricoles qui touchent une pension plus modeste que dans le régime général. Ainsi, parmi les retraités, 15 % sont d'anciens agriculteurs contre seulement 4 % dans la région. La présence des « aidants familiaux » (conjoints et famille d'agriculteurs), qui n'avaient pas de droits propres, contribue aussi à un taux de pauvreté plus élevé. La part de retraités agricoles est cependant plus faible que dans les territoires ruraux de France de province où elle atteint 19 %. En conséquence, le taux de pauvreté des ménages âgés est plus faible de deux points dans l'espace rural régional que dans celui de France de province.

Les minima sociaux représentent moins de 2 % du revenu disponible

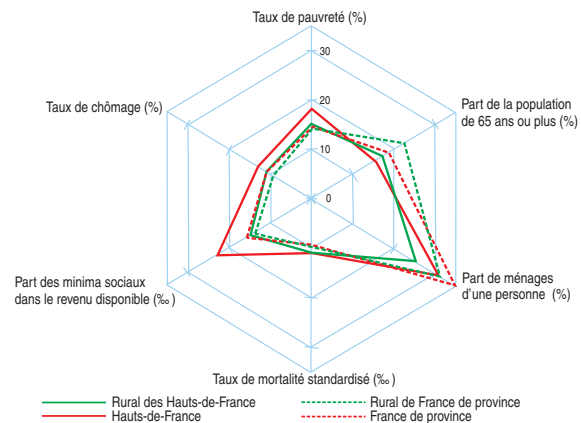
Les minima sociaux (définitions) visent à garantir un revenu minimal aux personnes disposant de faibles ressources, donc exposées à un risque de pauvreté. Ce risque peut être lié à l'âge, à un mauvais état de santé ou à la perte d'un emploi. Ils représentent en moyenne 1,5 % du revenu disponible (définitions)

Méthodologie

Le concept de rural n'est pas défini précisément à ce jour. Dans cette étude, nous utiliserons une définition du rural développée par le Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET) et présentée dans Pouvoirs locaux n° 108 I/2016. Selon cette définition sont considérés comme ruraux, l'ensemble des territoires les moins denses et les moins liés aux pôles urbains en termes d'emploi. Ces territoires représentent 6 % de la population, 5 % des ménages en situation de pauvreté et 30 % du territoire des Hauts-de-France (figure 1). Les autres territoires, peu denses ou très peu denses mais plus liés aux pôles urbains en termes d'emploi seront qualifiés d'intermédiaires. Selon la dimension et la commune étudiée, ces territoires présenteront, ou non, des caractéristiques assimilables à celles des territoires ruraux.

2 Une fragilité sociale moins prégnante en milieu rural

Indicateurs sociaux dans l'espace rural et dans la région et comparaison avec la France de province



Note de lecture : la part de la population de 65 ans ou plus dans l'espace rural des Hauts-de-France (17,2 % – courbe verte) est supérieure à la moyenne régionale (15,5 % – courbe rouge). Ces parts restent néanmoins nettement inférieures aux références nationales (courbes en pointillés).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2013 ; Insee – recensement de la population 2013 ; État civil 2013.

3 Des ménages âgés plus souvent en situation de pauvreté dans l'espace rural

Taux de pauvreté par type de ménage

	Population totale	Taux de pauvreté (en %)				
		Familles monoparentales	Ménages de 5 personnes ou plus	Jeunes (moins de 30 ans)	Personnes âgées (75 ans ou plus)	Ensemble des ménages
Rural des Hauts-de-France	385 500	33,6	27,4	22,7	11,3	15,2
Rural de France de province	6 393 900	31,6	22,1	19,2	13,4	14,5
Hauts-de-France	5 987 900	38,5	32,7	29,8	9,2	18,2
Grands sous-espaces du rural						
Nord de l'Aisne	56 400	39,8	37,7	32,3	11,0	20,3
Nord-ouest de la région	85 300	37,6	31,7	25,3	14,7	18,1
Couronne amiénoise	134 700	33,1	27,6	20,8	10,6	14,5
Sud de l'Aisne	79 000	29,6	21,5	19,8	8,3	12,4

Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2013.

dans l'espace rural régional comme dans celui de province. Cette part est inférieure d'un point à la moyenne régionale, en lien avec une pauvreté relativement moins forte.

D'autres aides, telles que les prestations familiales ou les aides au logement, complètent ces minima sociaux et constituent un complément de revenu pour les ménages les plus en difficulté. Dans les territoires ruraux, 18 % des allocataires CAF (Caisse d'allocations familiales) ont un revenu constitué à plus de 75 % de prestations sociales. C'est 7 points de moins que dans la région mais un point de plus que dans les espaces ruraux de province. En plus de l'aide sociale financière, d'autres aides comme l'aide alimentaire (encadré) visent à améliorer les conditions de vie des populations en difficulté.

Par ailleurs, la composition du revenu disponible dans l'espace rural diffère peu de celui en région. En particulier, les revenus d'activité (salaires et revenus d'activité non salariée) représentent dans les deux cas, les trois quarts du revenu disponible des ménages. Toutefois, la part liée

aux revenus des activités non salariées est plus importante dans l'espace rural en raison de la structure de la population. Les revenus d'indépendants compensent ainsi la plus faible part des salaires dans l'espace rural : ils représentent 10,5 % du revenu disponible, deux fois plus que dans la région. Cette part est cohérente avec la place que les agriculteurs, petits commerçants et artisans continuent d'y occuper. Ils représentent en effet 10,5 % des actifs contre à peine plus de 5 % dans la région.

Malgré la surreprésentation des retraités en milieu rural, les retraites représentent 27 % du revenu disponible dans le rural comme dans la région. Cela s'explique par le fait que les retraités de l'espace rural touchent des retraites plus modestes en raison de leur statut (anciens agriculteurs notamment). Dans les territoires ruraux de France de province, la population est en moyenne plus âgée et les retraités sont nettement plus présents. La part des retraites y est donc supérieure à la moyenne régionale : elle représente un tiers du revenu disponible.

Une mortalité plus élevée qu'en province

Les conditions matérielles et sociales de vie influent sur l'état de santé. Les populations socialement fragiles, sans emploi ou vivant avec de faibles ressources sont généralement les plus vulnérables. Dans les Hauts-de-France, l'état de santé plus dégradé de la population se retrouve également en milieu rural. Le taux de mortalité standardisé, qui rapporte le nombre de décès au nombre total d'habitants par classe d'âge quinquennal, montre une mortalité égale à celle de la région. Il est supérieur à celui des espaces ruraux de France de province (10,9 décès pour 1 000 habitants contre 9,8). Les causes de surmortalité dans la région sont multiples et procèdent le plus souvent d'une accumulation de facteurs de risques, notamment la présence de métiers plus souvent exposés à une forte pénibilité (ouvriers de la métallurgie, manutentionnaires, etc.) ou une fréquence plus marquée de comportements à risque (tabac, alcool, etc.).

L'accès aux soins constitue aussi un risque pour l'égalité sociale en matière de santé. Avec 56 médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants contre 77 au niveau national et 93 dans la région, l'espace rural régional présente une densité de médecins relativement faible. Le déficit en médecins spécialistes est encore plus marqué avec une densité de seulement 3 médecins pour 100 000 habitants, deux fois moins que dans les territoires ruraux de France de province et près de 17 fois moins que la moyenne régionale. L'absence de ces services au sein des espaces ruraux régionaux contraint les habitants à se tourner vers d'autres communes plus éloignées de leur lieu de résidence.

L'isolement concerne surtout les personnes âgées

À l'écart des services, des lieux de loisirs et de vie sociale, l'isolement géographique est sensible en milieu rural. Le maintien des mobilités est donc un enjeu important, d'autant plus que le réseau de transports en commun y est nettement moins développé qu'ailleurs. Pour limiter l'isolement, la voiture joue un rôle important. Dans l'espace rural de la région comme de province, 90 % des ménages sont motorisés, c'est-à-dire équipés d'au moins une voiture. C'est 10 points de plus que la moyenne régionale.

Le plus souvent, ce sont les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer faute de voiture. Un quart des ménages, dont le référent est âgé de 65 ans ou plus, n'a pas de voiture en milieu rural. Les personnes âgées sont par ailleurs les plus concernées par l'isolement résidentiel (fait d'habiter seul dans son logement) dans cet espace. Elles y représentent la moitié des ménages de personnes seules, soit dix points de plus que dans la région. Au sein de la population des 65 ans ou plus, 30 % des personnes vivent seules dans les zones rurales, une part légèrement inférieure à la moyenne régionale (33 %).

L'espace rural compte toutefois moins de ménages d'une personne tous âges confondus (25 % contre 31 % dans la région).

Une pauvreté plus forte au nord de l'Aisne que dans les autres sous-espaces ruraux

Au sein de l'espace rural régional, le nord de l'Aisne est la zone la plus touchée par la pauvreté (figure 5). Le taux de pauvreté y atteint 20,3 %. Les familles monoparentales sont les plus fragilisées : 40 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette pauvreté marquée s'explique notamment par la situation plus défavorable sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage des 20-59 ans (définitions) atteint 14 %, soit trois points de plus que dans l'ensemble des communes de l'espace rural régional. Le taux de chômage de longue durée est également plus élevé : il concerne plus de la moitié des chômeurs. Enfin, les contrats précaires sont proportionnellement plus nombreux : 21 % des salariés sont à temps partiel et 18 % ont un contrat court (intérim, CDD, apprentissage ou contrats aidés) contre respectivement 18 % et 15 %

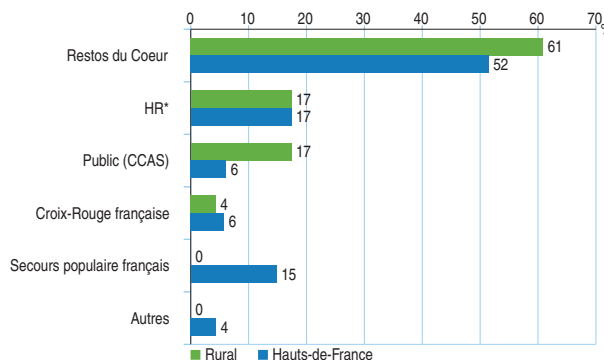
Encadré : des centres de distribution alimentaire en soutien des publics fragiles

En soutien des populations fragilisées, 870 centres de distribution d'aide alimentaire sont implantés sur le territoire régional, mais ils se concentrent surtout dans l'urbain (78 % des centres). L'espace rural, lui, ne regroupe que 5 % des centres, mais il s'agit plus souvent de centres itinérants amenés à desservir plusieurs communes. Les territoires ruraux du nord-ouest de la région et de la couronne amiénoise regroupent chacun environ 35 % des centres de l'espace rural, le nord de l'Aisne 20 %, le sud de l'Aisne 10 %. Rapporté à la population vivant dans ces espaces, les centres d'aide alimentaire sont relativement bien implantés dans le nord-ouest de la région (19 centres pour 1 000 habitants) et moins présents dans le sud de l'Aisne (6 centres pour 1 000 habitants).

60 % de ces centres appartiennent au réseau des Restos du Cœur (contre 50 % en moyenne dans la région) (figure 4). Les centres publics (CCAS : centres communaux d'action sociale) sont surreprésentés en milieu rural : ils y représentent 17 % des centres contre seulement 6 % dans la région. Ils compensent en partie la moindre implantation des associations nationales ou régionales d'aide alimentaire (en particulier le secours populaire n'est implanté dans aucune commune de l'espace rural régional). On retrouve surtout les CCAS dans les espaces en difficulté : principalement au nord de l'Aisne et au nord-ouest de la région.

4 Les centres d'aide alimentaire du secteur public sont plus présents dans l'espace rural

Répartition des centres de distribution alimentaire par réseau dans les territoires ruraux de la région et dans les Hauts-de-France

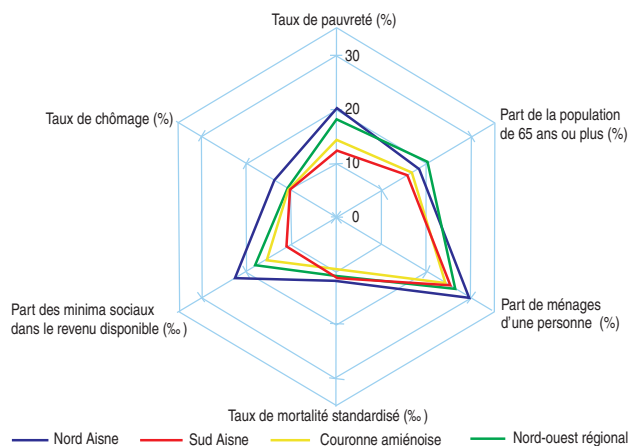


* HR : associations ayant reçues une habilitation régionale.

Source : DRJSCS.

5 Une fragilité sociale marquée dans le nord de l'Aisne

Indicateurs sociaux selon les sous-espaces du rural



Note de lecture : le nord de l'Aisne (courbe bleue) présente les taux de chômage (13,8 %), de pauvreté (20,3 %) et de mortalité (11,7 %) les plus importants des quatre sous-groupes du rural. À l'inverse, le sud de l'Aisne (courbe rouge) dont le radar est moins épanoui apparaît comme moins marqué par ses fragilités sociales.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2013 ; Insee, recensement de la population 2013 ; État civil 2013.

dans l'ensemble de l'espace rural. Or, qu'ils soient subis ou choisis, les contrats à temps partiel et de durée limitée précarisent leurs détenteurs.

Les ménages jeunes présents dans cette zone rurale du nord de l'Aisne ne sont pas épargnés par la pauvreté : 32 % vivent sous le seuil de pauvreté, soit 10 points de plus que dans l'ensemble des territoires ruraux de la région. Ce taux de pauvreté est lié à leur situation fragile : faible niveau de diplôme, difficultés d'insertion sur le marché du travail (forte part de jeunes ni en emploi ni en formation et taux de chômage élevé).

En conséquence, les ménages qui vivent à partir des prestations sociales sont plus présents. Pour 24 % des allocataires de la CAF, les prestations sociales représentent plus de 75 % de leur revenu, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de l'espace rural de la région.

Ces ménages à bas revenus connaissent des conditions de vie plus difficiles et plus de difficultés à s'équiper. L'état de santé y est plus dégradé avec une mortalité supérieure de 2 points à celle de la région ; l'isolement géographique est susceptible d'être renforcé par la plus faible part de ménages équipés d'une voiture (85 % contre 90 % pour la moyenne dans l'espace rural). Le taux de motorisation est en effet non seulement lié aux zones d'habitation mais aussi au revenu, à l'âge et à la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les ménages avec les difficultés sociales les plus marquées sont aussi les moins souvent motorisés.

Dans les autres sous-groupes de l'espace rural, le nord-ouest de la région présente des caractéristiques similaires mais moins marquées que celles du nord de l'Aisne. Le taux de pauvreté y est de 18,1 % en moyenne. Les espaces ruraux de la couronne amiénoise sont plus préservés :

leur taux de pauvreté est similaire à la moyenne nationale (14,5 %). Enfin, ceux du sud de l'Aisne, situés à proximité de l'Île-de-France sont les plus favorisés (taux de pauvreté de 12,4 %). Ces deux derniers sous-espaces accueillent une plus forte part de navetteurs, qui résident dans ces territoires mais travaillent en dehors de la zone (zone d'emploi d'Amiens et aire francilienne notamment). La présence de ces navetteurs est bénéfique pour la situation du marché du travail (taux de chômage inférieur à 11 %) et pour le niveau de vie des habitants de ces espaces puisque ces actifs sont mieux rémunérés que les habitants qui travaillent sur place. ■

Sources

Les statistiques sur la pauvreté sont issues de l'exploitation du fichier localisé social et fiscal (Filosophi). Il est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires ; il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers...).

Les statistiques sur l'aide alimentaire sont produites par la DRJSCS. Elles sont issues des bases de données du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) dont l'objectif est de renforcer la cohésion sociale et de participer à la réduction de la pauvreté dans l'Union.

Définitions

Une personne (ou un ménage) est considérée comme **pauvre au sens monétaire** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à un peu plus de 1 000 euros par mois en 2013.

Un **ménage fiscal** correspond à l'ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement les étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un **ménage jeune** est un ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans. Dans les **ménages les plus âgés**, le référent fiscal a 75 ans ou plus.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus de patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **taux de chômage** (au sens du recensement de la population) correspond à la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Les **minima sociaux** sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le RSA (revenu de solidarité active) qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; les personnes âgées (minimum vieillesse).

Suivi partenarial

Catherine Lamothe, Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar),

Julien Kounowski, Adrien Sansone, Rosine Faure, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédactrice en chef :
Nadine Lhuillier

Référent étude qualité :
Jérôme Fabre

ISSN 2493-1292
ISSN en ligne 2492-4253
© Insee 2018

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 33, décembre 2016.
- « Un territoire contrasté mais attractif », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 63, novembre 2017.
- « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 77, mai 2018.
- « Des temps d'accès aux équipements favorables », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 75, mai 2018.

